



Commune de BALAGNY SUR THERAIN

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Montataire

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 « RECONVERSION SITE ESSEF BALAGNY »

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le compte administratif 2025 présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des **opérations**, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2025 de la commune de Balagny sur Thérain.

Cette note est jointe à la délibération par laquelle le Conseil est invité à approuver la gestion 2025 et l'affectation des résultats associée ; elle sera de plus accessible sur le site internet de la ville de Balagny sur Thérain.

1^o) Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2025 :

- Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2025 s'élève à 0 €

- Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisés en 2025 s'élève à 4 270.78 €

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2025 négatif de -4 270.78 €

Ce résultat du seul exercice 2025 doit être majoré du résultat de fonctionnement 2024 reporté sur 2025 (-119 219.72€) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit – 123 490.50 € (résultat cumulé qui servira à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement 2026).

- Les dépenses d'investissement (dont les dépenses afférentes au remboursement de la dette)

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2025 s'élève à 0 €, auquel il faut ajouter le résultat de clôture 2025 de la section d'investissement pour – 262 702.60 €. Le montant total des dépenses d'investissement pour 2025 s'élève à -262 702.60€

- Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2025 es nul.

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à – 262 702.60€.

Au global, l'exercice 2025 affiche (sections de fonctionnement et d'investissement confondues) un total de recettes de 0 € et un total de dépenses de 386 193.40 €, soit un résultat de clôture de – 386 193.10 €

2°) Bilan de la section de fonctionnement— Recettes réelles :

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent à une écriture de stock qui correspond aux charges enregistrées pendant l'exercice 2025.

Les recettes s'élèvent à **0 €**

3°) Bilan de la section de fonctionnement— Dépenses réelles :

Les dépenses réelles de fonctionnement du site ESSEF correspondent aux paiements de l'ADTO SAO avances pour 2025 d'un montant de **4 222.85€** et de deux factures SUEZ d'un montant de **47.93€**.

La commune ayant changé de prestataire, l'intégralité des assurances est regroupée sur la même facture et passée sur le budget principal.

Il n'y a pas d'autres dépenses sur cette friche industrielle.

4°) Section d'investissement- dépenses

Aucune dépense d'investissement n'a été enregistrée sur 2025.

5°) Section d'investissement - recettes :

Aucune recette d'investissement n'a été enregistrée sur 2025 car aucune vente n'a été effectuée sur cet exercice.

6°) Affectation du résultat 2025 :

A la suite de la présentation du compte administratif 2025, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 sur le budget primitif 2026 « Reconversion site ESSEF ». Le principe de l'affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte administratif, nous avons indiqué que le résultat à affecter de la section de fonctionnement présentait un déficit de **123 490.50 €** et que la section d'investissement présentait un déficit (ou besoin de financement) de **262 702.60 €**

Fait à Balagny sur Thérain, le 07 avril 2026

Le Maire,

Isabelle MORELLE

